

26_INI_5 - Initiative Séverine Graff et consorts - Extension du congé de prise en charge aux jeunes adultes jusqu'à la fin de l'obligation d'entretien.

Séance du Grand Conseil du mardi 12 mai 2026, point 2.1 de l'ordre du jour

Texte déposé

La maladie grave ou l'accident d'un enfant bouleverse profondément la vie d'une famille. Depuis le 1er juillet 2021, l'art. 329i du Code des obligations (CO) prévoit un congé de prise en charge de 14 semaines pour les parents d'un enfant mineur gravement atteint dans sa santé. Ce congé, fractionnable entre les deux parents et indemnisé à hauteur de 80%, constitue un progrès important pour les familles confrontées à des situations dramatiques.

Cependant, ce droit s'éteint automatiquement à la majorité de l'enfant, même lorsque celui-ci demeure entièrement dépendant de ses parents en raison d'une maladie grave ou d'un accident. Cette limite légale ne correspond pas à la réalité vécue par de nombreux jeunes adultes, qui restent matériellement, financièrement et affectivement à la charge de leurs parents, notamment lorsqu'ils sont encore en formation. L'obligation d'entretien peut d'ailleurs se prolonger jusqu'à 25 ans.

Les événements tragiques de Crans-Montana ont mis en lumière les lacunes du dispositif actuel : plusieurs familles ont dû rester au chevet de leur enfant majeur, sans protection contre le licenciement ni indemnisés perte de gain. Le rapport du 25 février 2026 *Prestations prévues à la suite de l'incendie de Crans-Montana du 1er janvier 2026* souligne clairement ces limites structurelles.

Aujourd'hui, lorsqu'une maladie grave ou un accident survient après 18 ans, les parents ne disposent d'aucun congé spécifique, alors même que les besoins de soins, de présence et d'accompagnement peuvent être identiques à ceux d'un mineur. Cette lacune fragilise encore davantage les familles confrontées à des situations difficiles.

Au regard de ce qui précède, les soussigné-e-s demandent au Conseil d'État d'exercer son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale, conformément à l'art. 109, al. 2, de la

Constitution vaudoise, afin de proposer une modification de la Loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG, RS 834.1) ainsi que le Code des obligations (CO, RS 220), afin d'adapter l'allocation et le droit au congé de 14 semaines pour les parents qui prennent en charge un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident ne couvre pas uniquement les enfants mineurs, mais également les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Sébastien Cala	SOC
Céline Baux	UDC
Cendrine Cachemaille	SOC
Sylvie Podio	VER
Sébastien Kessler	SOC
Julien Eggenberger	SOC
Yannick Maury	VER
Aude Billard	SOC
Vincent Jaques	SOC
Jean-Claude Favre	V'L
Marc Vuilleumier	EP
Sandra Pasquier	SOC
Stéphane Balet	SOC
Muriel Thalmann	SOC
David Raedler	VER
Laurent Balsiger	SOC
Yves Paccaud	SOC
Isabelle Freymond	IND
Circé Fuchs	V'L
Hadrien Buclin	EP

Signataire	Parti
Patricia Spack Isenrich	SOC
Pierre Fonjallaz	VER
Géraldine Dubuis	VER
Sabine Glauser Krug	VER
Cédric Echenard	SOC
Amélie Cherbuin	SOC
Virginie Pilault	SOC
Alexandre Rydlo	SOC
Vincent Bonvin	VER
Céline Misiego	EP
Ariane Morin	VER
Sébastien Pedroli	SOC
Vincent Keller	EP
Oleg Gafner	VER
Laure Jatton	SOC
Claire Attinger Doepper	SOC
Claude Nicole Grin	VER
Chloé Besse	SOC
Sylvie Pittet Blanchette	SOC
Cloé Pointet	V'L
Kilian Duggan	VER
Felix Stürner	VER
Pierre Zwahlen	VER
Valérie Zonca	VER

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)]

(javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl%27);)

[\[Visualiser sur la carte Google \]](#)

<https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206%2C%20%20Lausanne>

Suivez le Grand Conseil sur les réseaux:

[Youtube]<https://www.youtube.com/@GrandConseilVaud> | **[Linkedin]**

<https://www.linkedin.com/company/grand-conseil-du-canton-de-vaud> |

[Whatsapp]

<https://www.whatsapp.com/channel/0029VbB4FvJ1yT29akpWqA2F>